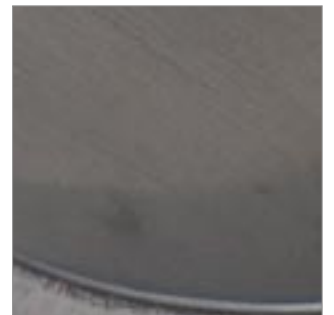


# GÉNIE CIVIL



# GÉNIE CIVIL



Nous planifions votre système de communication mobile, nous effectuons les démarches pour l'obtention des autorisations et nous construisons les infrastructures nécessaires. La coordination, la supervision et les comptes rendus sont confiés, du début à la fin, à des chefs de projet et des conducteurs de travaux chevronnés.

Nous effectuons les relevés sur le terrain en tenant compte des exigences technique et des exigences du propriétaire. Nous établissons les plans de construction selon les désirs de nos clients.

L'obtention du permis de construire est la condition première de la réalisation. En cas d'opposition, la procédure peut se révéler fort longue. Les structures métalliques sont réalisées et assemblées selon les plans de fabrication et les calculs statiques.

Concernant les locaux techniques, nous disposons de conteneurs mobiles, de systèmes de cabines modulables ou d'autres locaux sur mesures dont nous assurons l'aménagement intérieur en fonction des exigences.

Les installations électriques, la mise en service de la climatisation et la mise en place du dispositif de protection contre la foudre font l'objet d'un contrôle final et d'un procès verbal.

Toutes les données, sont réunies dans une documentation finale, remise au propriétaire du site après réception de l'ensemble des travaux.

## Nos domaines de compétences

- Plans de construction
- Autorisations
- Construction métallique
- Locaux techniques
- Travaux d'électricité